

CHAPITRE 8

Agriculture

• Les faits saillants

Accès des ménages à la terre et description des parcelles

Accès des ménages à la terre

57.2% des ménages ont accès à la terre dans l'ensemble du pays. Le clivage rural/urbain est ici très net: alors que 75.9% des ménages ruraux ont accès à la terre, seuls 25.1% des ménages urbains y ont accès. En outre, le département de l'Ouest, fortement urbanisé en raison de la présence de l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince, se détache nettement des autres départements avec moins d'un quart de ménages ayant accès à la terre. Les ménages dont le principal apporteur de ressources est une femme ou un jeune de moins de 25 ans ont moins accès à la terre que ceux dont le principal apporteur est un homme ou une personne âgée de 25 ans ou plus.

L'accès à la terre est dans une large mesure associé au revenu: les ménages les plus riches, classés dans le cinquième quintile sont ceux pour lesquels l'accès à la terre est le moins répandu (25.6% contre 61.9% dans le premier quintile).

Près de quatre ménages sur cinq possèdent une ou deux parcelles de terre. Il n'y a pas de différences significatives selon le sexe ou l'âge du principal apporteur de ressources du ménage. En revanche, le fait d'avoir accès à trois parcelles au moins est de plus en plus fréquent à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des revenus des ménages. Plus d'un tiers des ménages du dernier quintile (36.3%) possèdent au moins trois parcelles contre 11.5% des ménages du premier quintile.

Superficie des parcelles disponibles

Les parcelles disponibles sont généralement de petite taille: la superficie moyenne est de 0.9 hectare, soit 0.7 carreau de terre. Trois départements se caractérisent par une superficie moyenne des parcelles disponibles supérieure à celle observée pour l'ensemble du pays: la Grande-Anse (1.2 ha), l'Artibonite (1.2 ha), l'Ouest (1.0 ha), le Centre (1.0 ha). La superficie moyenne des parcelles disponibles croît avec le niveau de revenu.

Superficie des parcelles cultivées

80% des parcelles disponibles sont cultivées. La superficie moyenne des parcelles cultivées vaut également 0.9 ha et augmente avec le niveau de revenu du ménage, de 0.8 ha au premier quintile à 1.2 ha au cinquième quintile.

Raisons pour ne pas cultiver les parcelles laissées incultes

Dans environ 3 cas sur 10 (28.1%), les raisons pour ne pas cultiver certaines parcelles ne sont pas explicitées. Il n'en reste pas moins que le fait de laisser certaines parcelles incultes tient principalement au manque de moyens (semences, fertilisants, outils) (24.6%), au manque de moyens d'irrigation (14.5%), au manque de main-d'œuvre (13.0%).

Modes de tenure des parcelles

Parcelles disponibles

Le fermage et le métayage sont des modes de tenure minoritaires (respectivement 6.5% et 9.8%) dans l'ensemble des parcelles disponibles. En fait, la propriété de la terre est majoritaire lorsque l'on considère les terres possédées par héritage (avec ou sans indivision, 46.2%), par achat (33.6%). Alors que la proportion de parcelles achetées augmente avec l'âge du principal apporteur de ressources, la part de celles obtenues sous le régime du fermage ou du métayage diminue avec l'âge du principal apporteur. Une tendance similaire est observée avec le niveau de revenu du ménage.

La distribution de la *superficie totale* des parcelles disponibles selon le mode de tenure présente de fortes similitudes avec celle des parcelles: l'héritage compte pour 41.5% de la superficie totale, l'achat pour 39.2%, le fermage et le métayage pour 15.9%.

Parcelles possédées selon le titre de propriété

Un tiers des parcelles disponibles possédées (héritées ou acquises) n'ont aucun titre de propriété, soit 27.2% de la superficie totale des parcelles possédées. Et la propriété de 18.9% des parcelles n'est attestée que par le seul reçu de vente (soit 22.9% de la superficie totale des parcelles possédées).

L'absence de titre de propriété est moins fréquente à mesure que le revenu augmente, l'écart étant particulièrement important entre les ménages les plus riches (26.9%) des parcelles et les ménages appartenant aux quatre premiers quintiles (entre 33% et 37%).

Types de culture et associations de culture

Types de culture par parcelle cultivée

Les cultures les plus répandues sont le maïs, le haricot et le petit-mil. La polyculture sur une parcelle est une pratique généralisée: 85.4% des parcelles portent deux cultures au moins, soit 88.1% de la superficie totale des parcelles cultivées. On trouve en moyenne 2.9 cultures par parcelle, les parcelles cultivées par les ménages du dernier quintile de revenu ayant 3.3 cultures en moyenne contre 2.6 pour les parcelles cultivées par les ménages du premier quintile de revenu.

Gestion de la terre et outillage agricole

Modes d'irrigation

Pour l'essentiel, l'agriculture dépend des pluies. 83% des parcelles n'ont pas d'autre mode d'irrigation, soit 83.6% de la superficie totale des parcelles cultivées. L'usage des canaux d'irrigation est toutefois loin d'être négligeable pour les parcelles cultivées par les ménages des quatrième et cinquième quintile (18.4% des parcelles, soit 18.7% de la superficie totale des parcelles cultivées par ces ménages). D'où une moindre dépendance des parcelles de ces ménages aux conditions climatiques.

Usage de pesticides, d'engrais

L'usage de pesticides n'est déclaré que pour 9.2% des parcelles cultivées (soit 8.7% de la superficie totale des parcelles cultivées). Le recours aux pesticides est plus fréquent sur les parcelles cultivées par les ménages rangés dans les deux derniers quintiles.

23.9% des parcelles sont concernées par l'usage d'engrais de toutes sortes (soit 21.4% de la superficie totale des parcelles cultivées). Mais 37% des parcelles cultivées par les ménages du dernier quintile font l'objet d'épandage d'engrais contre 8.7% des parcelles cultivées par les ménages du premier quintile.

Organisation de la récolte et mobilisation de la main-d'œuvre

Les membres des ménages sont mobilisés pour la récolte sur 47.3% des parcelles cultivées et le recours à une main-d'œuvre extérieure au ménage, rémunérée ou non, concerne 55% des parcelles cultivées. La mobilisation de la main-d'œuvre non rémunérée sous la forme du «konbit» n'est déclarée que pour un peu moins d'une parcelle sur cinq (19%).

L'appel à une main-d'œuvre rémunérée, soit dans le cadre de groupes de travail traditionnels («eskwad», «ranpono»), soit en tant que travailleurs agricoles individuels, est plus fréquent avec l'augmentation du revenu des ménages, passant de 25.2% des parcelles cultivées par les ménages du premier quintile à 48.8% des parcelles cultivées par les ménages du cinquième quintile.

Erosion et aménagement

Appréciation de l'érosion

6 ménages sur dix estiment que l'érosion est un problème, 53.3% affirmant qu'il s'agit là d'un grave problème, et le reste déclarant que ce problème est mineur.

Indépendamment du degré de gravité déclaré, plus des trois quarts des ménages résidant en milieu rural pensent que l'érosion est un problème contre 35.5% de ceux vivant en milieu urbain. Les représentations de l'érosion sont différenciées selon le niveau de revenu du ménage: alors que plus de deux ménages sur trois du premier quintile (67.7%) affirment que l'érosion est un problème, seuls 39.1% des ménages du dernier quintile en font autant.

Dans 44.3% des cas, les raisons de l'érosion ne sont pas explicitées («autres»). Mais la coupe excessive d'arbres figure au premier rang (32% des ménages), suivie du manque de moyens pour combattre l'érosion (23%) et des fortes pluies – ou du mauvais temps – (19%).

Gestion des arbres

18.6% des ménages déclarent avoir coupé au moins un arbre au cours des 12 mois précédant l'enquête. Ils sont 27% chez ceux qui ont déclaré que l'érosion est un grave problème, contre 6% chez les ménages estimant que l'érosion n'est pas un problème.

La coupe des arbres est justifiée en premier lieu par la fabrication du charbon de bois (55.7% des ménages), puis en second lieu par l'usage domestique (38.7 %).

25.6% des ménages ont déclaré avoir planté au moins un arbre au cours des 12 mois précédant l'enquête. 35.3% des ménages estimant que l'érosion est un grave problème et 53.8% des ménages qui ont déclaré avoir coupé au moins un arbre au cours de la période de référence ont planté un arbre.

Pratiques des ménages en matière d'aménagement des parcelles

64.3% des parcelles cultivées n'ont pas été aménagées en vue d'être protégées de l'érosion. Les haies sont le premier type d'aménagement déclaré (20% des parcelles). L'absence d'aménagement est plus marquée dans l'ensemble des parcelles cultivées par les ménages du premier quintile (73.8%). Elle demeure toutefois massive chez les ménages du dernier quintile (62.9% des parcelles cultivées par ces ménages).

Elevage

Proportion de ménages pratiquant l'élevage

54.7% des ménages s'adonnent à l'élevage. Cette activité est généralement couplée avec l'activité agricole: 83.9% des ménages ayant accès à la terre font également de l'élevage. Là encore, il ne s'agit pas d'une activité caractéristique des ménages les plus riches (cinquième quintile).

Type d'élevage

Quatre types d'élevage sont fortement pratiqués par les ménages qui s'adonnent à l'élevage: celui de la volaille (42.7%), celui du porc (30.7%), celui des cabrits et des chèvres (29.3%), celui des bœufs (21.3%).

Pêche

La pratique de la pêche est plutôt marginale: 2.5% seulement des ménages s'y adonnent. La Grande-Anse est le seul département où la pratique de la pêche est relativement importante (9.6% des ménages). 74.2% des ménages-pêcheurs utilisent un filet, 63.7% d'entre eux utilisent un canot et 33.7% utilisent une nasse pour capturer les poissons.